



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

L'assistant(e) de vie apporte une aide professionnalisée, dans le cadre de vie privé des personnes. L'emploi se caractérise par son aspect relationnel fort qui prend sens à travers des activités très concrètes et très quotidiennes.

Compétences

3 compétences clés sont prévues dans ce diplôme

Assister les personnes dans les actes essentiels de leur vie quotidienne

- Prendre contact, créer et maintenir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.
- Organiser les actes à accomplir en accord avec la personne et en s'adaptant au contexte.
Faire face aux situations d'urgence ou qui nécessitent la mise en place d'un relais.
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale des personnes.
Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillage, aux déplacements, à l'alimentation.

Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile

- Etablir le premier contact, communiquer et assurer le relais des parents à chaque intervention.
- Organiser le temps et les activités avec un ou plusieurs enfants.
- Assurer la sécurité des enfants.
- Accompagner la socialisation et les apprentissages de base des enfants.
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas.

Assister les personnes dans leurs tâches domestiques

- Débuter et conclure les interventions à domicile.
- Organiser les tâches domestiques en fonction du contexte et du temps imparti.
- Travailler en sécurité et prévenir les risques domestiques.
- Être attentif aux personnes et respecter leurs habitudes.
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses.

Contenu de la formation

Les apprentissages dans ce diplôme sont essentiellement basés sur les mises en situation professionnelle

A l'issue de la formation, le bénéficiaire est capable d'apporter une aide professionnelle dans :

- L'assistance aux personnes pour accomplir avec elles les actes essentiels de la vie quotidienne.
- La garde active des bébés et des enfants à leur domicile.
- Contribuer au maintien de l'autonomie des personnes, contribuer aux apprentissages de base des enfants.
- Leur assurer un confort physique et moral en instaurant une relation de qualité avec les personnes.
- Règles d'hygiène et de sécurité.
- Planification des tâches et gestion du temps.
- Observation et prise en compte de la personne et de son environnement.

Ce diplôme est délivré par le Secrétariat d'Etat à l'Emploi.

Conditions d'accès à la formation : pas de pré-requis – inscription à faire auprès des organismes des formation.